

### Extrait de la Toile n°16 (mai 2021)

ACTUALITES  
INSTITUTIONNELLES

LE PROJET TERRITORIAL DE SANTE MENTALE  
2021-2025



Le PTSM est un nouvel outil qui s'inscrit dans les transformations du système de santé expressément prévu à l'article 69 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 en articulation avec la stratégie nationale de santé Ma santé 2022.

Son objectif est d'améliorer la prise en charge à chaque moment du parcours de vie, qu'il s'agisse de souffrance aiguë, de repérage, d'accompagnement du handicap, d'inclusion sociale en évitant les ruptures de parcours.

Dans les Hautes-Alpes, la 1<sup>ère</sup> rencontre a eu lieu le 6 mai 2019. Celle-ci a regroupé 77 personnes participants témoignant ainsi de la mobilisation des acteurs du territoire et notamment du CHBD.

Nos travaux ont essentiellement été guidés par 2 orientations :

D'abord, nous avons collectivement manifesté notre volonté de coopérer et de rompre avec les logiques institutionnelles autocentrées, isolées.

En effet, la logique du PTSM n'est pas de s'attacher à l'épisode de soins dans un établissement mais à l'inverse d'adopter une focale large qui s'étend de la prévention à l'insertion sociale en passant par le soin et l'accompagnement et en s'appuyant sur des acteurs qui vont au-delà des soignants en associant les usagers eux-mêmes et leur entourage ainsi que tous les professionnels des secteurs social et médico-social, du logement, de l'éducation nationale et des collectivités territoriales. Dans cette optique, nous devons être en mesure de mieux mobiliser le savoir « profane », c'est-à-dire que le patient, son entourage, ou les intervenants dans le cadre de vie (comme un SAD par exemple) doivent être des interlocuteurs dans ce parcours. Ainsi, le PTSM doit permettre de passer d'une logique de placement à une logique d'accompagnement des personnes.

Ensuite, il convient de privilégier la demande à l'offre en partant du parcours et de ses ruptures pour les corriger. Plusieurs difficultés viennent aujourd'hui fragiliser le parcours, le PTSM devra y répondre. Par exemple, la régulation séparée des secteurs sanitaire et médico-social et social constitue une entrave à la visibilité des parcours. De la même manière, le clivage hôpital/médecine de ville conduit parfois à un manque de cohérence entre les décisions thérapeutiques. D'ailleurs, les médecins généralistes reconnaissent l'insuffisance de leur formation en santé mentale et réclament des temps d'échanges avec les acteurs de la psychiatrie.

A l'issue de 6 réunions sous forme d'ateliers thématiques, nous avons finalement abouti à un PTSM 2021-2025 validé par le directeur général de l'ARS en février 2021.

Il reste désormais à l'ensemble des acteurs de poursuivre leur travail de coopération pour mener à bien les nombreuses actions qui composent cette feuille de route.

Ludovic VOILMY

Le PTSM est téléchargeable sur le site de l'ARS PACA ou à l'aide du QR code ci-dessous :

<https://www.paca.ars.sante.fr/sante-mentale-des-projets-territoriaux-pour-ameliorer-la-prise-en-charge>

